



Évaluation des établissements
Évaluation des formations

RAPPORTS D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE MEDIA ART (EMA) DU GRAND CHALON ET DE SES FORMATIONS

Avril 2023

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Au nom du comité d'experts¹ :

Jacqueline Febvre, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n°2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

² Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Sommaire

Sommaire.....	3
RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE MEDIA ART (EMA) DU GRAND CHALON	5
Présentation de l'établissement et de son environnement	5
Contexte de l'évaluation.....	5
Le pilotage stratégique et opérationnel.....	7
1 / Un positionnement local historique, mais à redéfinir au niveau régional et national	7
2 / Une stratégie d'ensemble à formaliser et à mettre en œuvre	7
3 / Des partenariats académiques locaux, régionaux et internationaux à relancer.....	8
4 / Des partenariats économiques, sociaux, culturels et l'inscription territoriale à évaluer et à structurer	8
5 / Les limites imposées à la gouvernance par le statut de régie autonome personnalisée (RAP)	9
6 / Un système d'information fragilisé et une communication à rebâtir.....	9
7 / Une soutenabilité, une analyse des coûts et un dialogue de gestion peu maîtrisés.....	10
8 / Une politique de ressources humaines encore très liée à la collectivité territoriale et un dialogue social compliqué	10
9 / Un bilan et une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences à assurer.....	11
10 / Un patrimoine immobilier vaste et vétuste	11
Conclusion du domaine 1 : le pilotage stratégique et opérationnel.....	12
La politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société	13
1 / Une réflexion stratégique sur la recherche à poursuivre	13
2 / Des partenariats à relancer en s'appuyant sur une stratégie scientifique à établir.....	13
3 / Un manque de lisibilité scientifique et du rôle de l'EMA dans la société.....	14
Conclusion du domaine 2 : politique de la recherche, de l'innovation et de l'inscription de la science dans la société	14
La politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus	15
1 / Une offre de formation dont l'identité et le positionnement doivent être définis.....	15
2 / La politique de formation par la recherche à cadrer.....	15
3 / Une politique de documentation à articuler et à développer.....	16
4 / Une politique de professionnalisation des formations à structurer	16
5 / Une organisation pédagogique remise à jour pour le premier cycle	16
6 / Le développement et la diversification des pratiques pédagogiques en cours	17
7 / Une absence de formation continue et en alternance mais une grande ouverture aux publics d'amateurs	17
8 / Un DNA performant, mais une école trop isolée et dont l'attractivité est en baisse	17
9 / Un bon début d'analyse des parcours d'études et de post-diplôme	18
10 / Un développement de l'accompagnement des enseignants à poursuivre	18
11 / Un pilotage et une amélioration continue de l'offre de formation à renforcer.....	18
12 / Une politique de la vie étudiante et de la vie de campus à instituer	18
Conclusion du domaine 3 : politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus	19
Conclusion.....	20
RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME NATIONAL D'ART, OPTION ART	22
1/ Présentation de la formation.....	22

2/ La politique et la caractérisation de la formation.....	22
3/ L'organisation pédagogique de la formation.....	23
4/ L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation.....	23
5/ Le pilotage et l'amélioration continue de la formation	23
Conclusion	24
Liste des sigles.....	25
Observations de l'établissement	27
Organisation de l'évaluation	29

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE MEDIA ART (EMA) DU GRAND CHALON

Présentation de l'établissement et de son environnement

Au sein de la région Bourgogne–Franche-Comté, région de 2 805 000 habitants¹ et composée de huit départements (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Yonne), la ville de Chalon-sur-Saône (45 000 habitants) fait partie d'une communauté d'agglomération française de 114 000 habitants², le Grand Chalon, regroupant 51 communes en EPCI (établissement public de coopération intercommunale), et située dans le département de Saône-et-Loire.

L'enseignement supérieur des arts plastiques et du design en région Bourgogne–Franche-Comté³ est dispensé par trois écoles supérieures publiques, l'ENSA à Dijon (école de statut national) et deux écoles territoriales, l'ISBA à Besançon et l'EMA à Chalon-sur-Saône. Ce paysage est complété par deux classes préparatoires publiques, l'École d'Art de Belfort Gérard Jacot et l'École des Beaux-Arts de Beaune.

L'École Media Art (EMA) est un établissement implanté à Chalon-sur-Saône sous le statut de régie autonome personnalisée (RAP) de la communauté d'agglomération⁴ du Grand Chalon, collectivité de 114 000 habitants⁵. L'EMA est le seul établissement d'enseignement supérieur d'art de France ayant adopté le statut de RAP⁶.

Née en 1821, l'école de dessin de Chalon-sur-Saône dont le siège historique est désormais occupé depuis plusieurs dizaines d'années par le musée Vivant Denon est implantée dans deux autres sites distincts, l'un rue Fructidor (960 m² Shon) et l'autre à 800 mètres, rue Leschenault de la Tour dans un ancien collège d'enseignement secondaire (1 500 M² utilisés, 324 m² en rénovation actuellement).

En 2020-2021, l'EMA comptait 47 étudiants inscrits au sein de sa formation conduisant à la délivrance d'un diplôme national d'art (DNA)⁷, et en 2021-2022, après la crise sanitaire, 38 seulement, ce qui en fait l'une des écoles d'art les plus petites en taille délivrant ce diplôme national.

L'EMA propose aussi un diplôme d'établissement de deuxième cycle en deux ans, le « diplôme d'enseignement média art » (DESMA) comptant 20 étudiants en 2021-2022.

Par ailleurs, 450 praticiens artistiques amateurs sont aussi accueillis dans les locaux de l'EMA.

En matière de recherche, l'EMA propose quatre « ateliers de recherche et de création » (ARC) : « écriture, espace et performance » ; « gisement » ; « machin.e.s sonores » ; « temporalités picturales » et un programme de recherche « Mondes visuels » depuis 2019.

Parmi les 32 agents de l'établissement, l'EMA compte 21 enseignants, 4 assistants pédagogiques ou techniciens, 7 agents qui relèvent du personnel administratif étant employés par la collectivité du grand Chalon⁸.

Le budget total de l'établissement s'établit à 1 755 M€ en 2020 (dont fonctionnement : 1,66 M€, investissement : 92 000 €)⁹.

Contexte de l'évaluation

Il s'agit de la première évaluation de l'École Media Art (EMA) du Grand Chalon par le Hcéres.

Le ministère de la Culture (DGCA¹⁰) a rendu un rapport en 2017 faisant un point global à la fois sur la situation territoriale, sur les enseignements proposés par l'école et sur les obligations que conférait la délivrance d'un diplôme valant grade de licence. Le statut de RAP a été préféré à celui d'EPCC et a pris effet au 1^{er} janvier

¹ Statistiques 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6013209>

² Statistiques 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-242500361>

³ Région de 2 805 000 habitants composée de huit départements : la Côte-d'Or, le Doubs, la Haute-Saône, le Jura, la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Territoire de Belfort et l'Yonne.

⁴ Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

⁵ Statistiques 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-247100589>

⁶ Les écoles d'art et de design en France ont le statut d'EPCC (31), d'EPA (9) ou d'EPIC (1). Source : Direction générale de la création artistique, Service de l'inspection de la création artistique, Rapport n° SIE 2019 009, « Étude sur la pédagogie, la recherche et le développement à l'international dans les écoles supérieures d'art, mars 2019 », p. 194-195.

⁷ Source : dossier d'auto-évaluation du bilan de formation.

Le diplôme national d'art national confère le grade de Licence.

⁸ Annexe 7.1 du dossier d'auto-évaluation de l'établissement.

⁹ Cf. Extrait du registre des délibérations du CA de la RAP de l'École Média Art de Grand Chalon, 8 avril 2021.

¹⁰ Direction générale de la création artistique

2019. En parallèle, une demande d'accréditation du DNA au grade licence a été faite au ministère et obtenue par mesure spéciale en 2018.

À la suite du départ en 2017 du directeur qui avait porté le projet de transformation de l'école, l'EMA connaît une situation d'immobilisme, amplifiée par la crise sanitaire : deux directeurs en intérim se succèdent, le premier de 2017 à 2020, le second de fin 2020 à l'été 2021.

Un nouveau directeur, déjà directeur du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Chalon sur Saône a été nommé en 2021 par le président du CA, président du Grand Chalon (communauté d'agglomération), et s'est engagé avec l'aide d'une directrice adjointe à redynamiser l'école.

Il a été décidé, en accord avec le CA, de présenter le dossier de DNA option Art mention média au Hcéres pour la réalisation d'une évaluation en vue de l'accréditation par les CNESER et CNESERAC. La présentation au grade master du diplôme d'études spécialisées média art (DESMA), diplôme d'école de deuxième cycle délivré actuellement par l'EMA (de niveau baccalauréat + 5 qui suit la maquette pédagogique du DNSEP), interviendra dans une prochaine vague.

La direction à peine nommée a dû constituer le dossier d'auto-évaluation, tout en réorganisant les programmes et les plannings et en redynamisant les équipes. Le comité a souvent manqué d'informations précises et a dû se livrer à des recherches de fond, parfois en vain devant l'absence d'archives (due en partie à une cyberattaque dirigée contre les services municipaux en 2021).

La visite s'est déroulée les 28 et 29 septembre 2022 dans les locaux de l'établissement.

Le pilotage stratégique et opérationnel

Référence 1. « L'établissement définit son positionnement institutionnel au niveau local, national et international. »

1 / Un positionnement local historique, mais à redéfinir au niveau régional et national

L'EMA est à ce jour dans une situation complexe : une fréquentation des étudiants en baisse, un seul diplôme valant grade Licence, un important enseignement de pratiques pour les amateurs (dix fois plus d'inscrits que le DNA), des bâtiments vétustes et organisés de façon peu adaptée. Mais la nouvelle équipe de direction mise en place depuis un an est consciente de ces difficultés et recherche les moyens d'un redéploiement adapté à l'école. L'EMA renoue des liens notamment avec le conservatoire (CRR), avec l'espace des arts, le centre national des arts de la rue et de l'espace public (Cnarep), notamment et avec un vivier de musiciens, de danseurs, de chorégraphes, de comédiens, et de metteurs en scène du territoire chalonnais qui offrent la possibilité de développer des programmes autour des arts plastiques et des arts vivants. Sa tutelle, la collectivité du Grand Chalon, manifeste son attachement historique à l'école, à un projet culturel et au développement de l'enseignement supérieur de son territoire¹¹.

Des disciplines traditionnelles de l'art aux médias numériques, l'école s'est singularisée dès le tournant des années 2000, par une vision nouvelle de son projet centré sur des pratiques de vidéo, de son, de photographie, mais aussi de modélisation 3D. Partant du numérique et des médias elle s'ouvre aujourd'hui, sous l'impulsion de son actuel directeur, aux arts de la scène et du spectacle. Ce positionnement thématique concerne le premier et le second cycle, et le programme de recherche sur les « mondes visuels ».

Elle bénéficie d'une bonne implantation au niveau local et est insérée au sein d'un réseau régional des écoles d'art appelé « Plateforme »¹², qui regroupe l'institut supérieur d'art de Besançon (ISBA), l'école nationale d'art de Dijon et les écoles préparatoires de Beaune et de Belfort.

L'EMA n'ayant pas totalement défini son positionnement, le comité recommande de se rapprocher des écoles d'art de la région, de la DRAC¹³, voire de l'ANDEA¹⁴, association nationale des écoles d'art et de design dont elle est membre depuis 2004.

Référence 2. « L'établissement définit à partir de son positionnement une stratégie au niveau local, national et international, qu'il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi. »

2 / Une stratégie d'ensemble à formaliser et à mettre en œuvre

Au cours de la période évaluée, les précédentes gouvernances n'ont pas défini de projet d'établissement ni d'objectifs stratégiques, du moins ceux-ci n'ont-ils pas pu être identifiés par le comité.

Les **axes du projet pédagogique** ont été définis depuis l'arrivée du nouveau directeur, c'est-à-dire à la toute fin de la période évaluée. Ils reposent essentiellement sur :

- le numérique et les médias ;
- un enseignement de qualité destiné à des publics amateurs ;
- des projets artistiques connectant arts plastiques et spectacle vivant.

Ces axes du projet pédagogique de l'établissement sont cohérents avec les moyens administratifs et financiers mobilisés, les compétences des 21 enseignants et les équipements. Le comité ne dispose d'aucun recul pour les évaluer.

Le comité encourage l'indispensable construction collective d'un projet d'établissement avec la participation des enseignants, de l'équipe administrative, des étudiants, et des tutelles dans les meilleurs délais afin de stabiliser les activités de pédagogie et de recherche, et de redresser les effectifs de l'école.

Référence 3. « L'établissement s'inscrit dans son environnement et construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie. »

¹¹ Entretiens

¹² http://www.isba-besancon.fr/IMG/pdf/plateforme_bourgogne_franche_comte_mail_final_01.pdf

¹³ Direction régionale des affaires culturelles

¹⁴ Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques

3 / Des partenariats académiques locaux, régionaux et internationaux à relancer

Si les partenariats ont été nombreux au début des années 2000, ils ont été restreints depuis cinq ans, en raison des directions intérimaires et de la crise sanitaire. Le travail doit être en partie réengagé. Le directeur connaît bien l'écosystème artistique local et les partenaires sont demandeurs.

Les partenariats régionaux entre écoles d'art publiques de Bourgogne-Franche-Comté sont formalisés depuis 2017 au travers du réseau « Plateforme », déjà évoqué, et dont un bilan serait néanmoins à dresser en vue d'approfondir les complémentarités et les rôles de chacune des parties prenantes.

Le programme de recherche sur les « mondes visuels » créé en 2019 intègre plusieurs accords de partenariats, notamment dans le domaine de la création vidéo avec l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Chalon-sur-Saône, l'École nationale supérieure d'arts et métiers (Ensam), et le Conservatoire à rayonnement régional (CRR).

Le comité recommande à l'EMA la mise en place d'une évaluation des actions de partenariat pour s'interroger sur le fondement de chacune d'entre elles, en partageant un calendrier et un suivi avec les équipes concernées.

Le comité recommande aussi à l'EMA de se rapprocher de l'ISBA de Besançon pour étudier les complémentarités possibles en matière de formations, de « post-diplôme », et de partage de compétences pédagogiques et administratives.

L'EMA a par ailleurs signé la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE¹⁵) pour la période de 2021 à 2027. Bien que ce premier outil soit en place, **une stratégie scientifique et pédagogique internationale reste à construire.**

Le comité recommande à l'EMA de se tourner vers l'ISBA de Besançon, qui a développé un réseau international important et pourrait l'aider à partager des bonnes pratiques dans le cadre du réseau « Plateforme ».

4 / Des partenariats économiques, sociaux, culturels et l'inscription territoriale à évaluer et à structurer

L'environnement institutionnel culturel du territoire est riche et les partenaires sont demandeurs. Les conventions sont mises en place avec un certain nombre d'acteurs¹⁶ :

- l'espace des Arts, scène nationale ;
- le conservatoire à rayonnement régional du Grand Chalon ;
- le Centre national des arts de la rue et de l'espace public (festival « Chalon dans la rue ») ;
- les musées de Chalon-sur-Saône : Nicéphore Niepce et Vivant Denon ;
- l'Usinerie (anciennement Nicéphore Cité) ;
- le pôle d'excellence et d'accompagnement vers l'industrie 4.0 regroupant des experts, des acteurs de la formation et de l'innovation ;
- et des acteurs alternatifs, tels que le collectif d'artistes et la compagnie La Méandre, l'agence de création numérique « On-situ » (conception et réalisation d'installations multimédias haut de gamme à vocation culturelle).

Le comité recommande à l'établissement de ne réactiver que les partenariats socio-économiques et culturels correspondant à sa nouvelle stratégie et qui lui apportent un soutien dans ses objectifs.

Les anciens étudiants sont actifs dans la ville et le territoire, mais aussi impliqués dans la vie de l'école où ils mènent des projets et des actions artistiques. Des échanges récents mais sans grande portée se font avec les « fab labs » chalonnais, les lycées techniques, l'IUT, l'Ensam et les associations culturelles locales. En raison de sa petite taille, la ville de Chalon sur Saône favorise les habitudes d'échanges entre les acteurs culturels du territoire. Cependant, les actions et les projets ne donnent pas toujours lieu à un suivi, et encore moins à une évaluation.

L'entrée récente de l'EMA dans la conférence des chefs d'établissement du Grand Chalon facilite des participations à des forums, des rencontres avec des employeurs, des actions de vie étudiante notamment.

Le comité invite l'EMA à mettre en place des outils de valorisation des actions et d'appréciation des résultats, pour un suivi plus facile par les partenaires, les équipes, et les étudiants.

¹⁵ European Charter for Higher Education

¹⁶ Voir *infra*, domaine 3

Référence 4. « La gouvernance de l'établissement s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adaptés à sa stratégie. »

5 / Les limites imposées à la gouvernance par le statut de régie autonome personnalisée (RAP)

Le statut de RAP¹⁷, adopté en 2018 a permis de poursuivre la dispense de formations diplômantes de l'École, et protège probablement l'établissement de défaillances financières inopinées. Mais le comité s'interroge sur le statut de régie, sur la limitation de l'autonomie de l'établissement, et par conséquent sur :

- la reconnaissance à long terme de ce statut particulier, unique au sein du réseau des écoles supérieures d'art ;
- l'absence de représentants des équipes d'enseignants et des étudiants et de personnalités extérieures hormis celles de l'État au sein du CA de l'établissement ;
- la possibilité de dissolution sur simple délibération du conseil communautaire du Grand Chalon.

L'absence de réelle gouvernance durant cinq ans sans direction pérenne, et la nature du statut de l'établissement ont ainsi conduit à un dysfonctionnement des instances qui n'ont pas pu développer la vie démocratique attendue dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le pilotage de l'école se trouve dans une phase de reconstruction. Le projet d'établissement en cours d'élaboration, a comme objectif d'entraîner la communauté de l'École Media Art du Grand Chalon (étudiants, enseignants, administration, élus et tutelles) vers une vision commune et des axes stratégiques et opérationnels pour la période allant de 2023 à 2026. Le conseil pédagogique a été mis en place depuis le mois d'octobre 2021 et le conseil scientifique est quant à lui en cours de reconstitution.

Le comité remarque que le directeur doit faire face à la nécessité de gérer ses deux missions de directeur, celle du conservatoire à rayonnement régional (CRR) du Grand Chalon et celle de l'EMA. Celui-ci consacrant 20% de son temps à l'EMA¹⁸, le comité considère cette situation comme un risque pour la direction de l'établissement.

L'établissement paraît conscient de la nécessité de mettre en œuvre une représentation des équipes et des étudiants au sein des conseils (CA, conseils pédagogiques et de perfectionnement), d'informer les étudiants du programme du DNA, et d'envisager une projection pédagogique plus précise du 2^e cycle et de l'activité de recherche pour se tourner vers l'avenir.

Les éléments disponibles ne permettent pas de savoir précisément quand et comment la direction pourra mettre en œuvre une telle projection.

Le comité recommande d'organiser la représentation pédagogique et de la vie étudiante au sein du CA et des autres conseils non encore institués.

Le comité recommande aussi à l'établissement d'étudier à nouveau le passage du statut de RAP à celui d'EPCC, ou d'envisager un rapprochement statutaire soit avec d'autres écoles d'art, notamment avec l'ISBA de Besançon, soit avec le CRR.

6 / Un système d'information fragilisé et une communication à rebâtir

Le réseau informatique de l'école, porté par le Grand Chalon, a été victime, comme on l'a déjà signalé, d'une cyberattaque en 2021. Plusieurs informations relatives à l'établissement ont été perdues, tandis que d'autres ont pu être récupérées en urgence en septembre 2021. L'école, soutenue par le service logistique du Grand Chalon, s'est vue octroyer en 2022 un important budget d'investissement informatique. À l'heure actuelle, il n'existe pas encore de système d'information complet et opérationnel.

Aussi le projet de communication de l'établissement est à rebâtir : le site internet paraît à première vue plutôt à jour, clair et construit, mais reste certainement à réinventer, des projets et des ARC étant hébergés sur des sites autonomes et ne se trouvant donc pas sur le site de l'école.

¹⁷ « La régie personnalisée est administrée par un conseil d'administration, son président et un directeur désignés par le conseil municipal sur proposition du maire (article L. 2221-10 du CGCT). Les élus du conseil municipal y détiennent la majorité. », source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande-publique/autres-modes-de-gestion-des-services-publics-locaux> ; Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

« La Régie Autonome Personnalisée de l'École Média Art du Grand Chalon, a pour objet l'organisation, la gestion et le développement d'un enseignement artistique spécialisé dans le domaine des arts plastiques et du numérique (Pratiques d'amateurs, Enseignement supérieur artistique et recherche, développement de projets culturels, dans le champ des arts plastiques et visuels) ».

¹⁸ Dossier d'auto-évaluation de l'EMA, annexe 7.1 « personnels de 2018 à 2022 ».

Le comité recommande à l'EMA de faire appel aux compétences du service informatique et logistique du Grand Chalons¹⁹, de certains étudiants, voire de certains partenaires pour rebâtir un système d'information et de communication.

On notera enfin que la question de la qualité n'est pas abordée dans l'école de manière globale entre la direction, les services et la pédagogie²⁰, ce qui constitue une lacune à laquelle il faudra remédier tôt ou tard.

Référence 6. « L'établissement pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle, sur une programmation budgétaire et sur un dialogue de gestion interne structuré. »

7 / Une soutenabilité, une analyse des coûts et un dialogue de gestion peu maîtrisés

L'école est financée à hauteur de 96 % par des ressources publiques (1,47M€ sur 1,65M€). La participation financière de la collectivité du Grand Chalons est élevée (84,6 %), et compense le faible niveau à la fois de la participation de l'État qui s'élève en 2021 à 79 000 euros et de celui des ressources propres, liées essentiellement aux inscriptions des étudiants en DNA (22 000 euros sur 55 000 euros de ressources propres). La masse salariale représente quant à elle 75,57 % des dépenses.

L'école investit annuellement dans des travaux de maintenance et dans l'acquisition de matériels. Les comptes administratifs communiqués au comité font apparaître des résultats d'exploitation de l'EMA excédentaires en 2020 et 2021 (respectivement +115 000€ et +178 000€ en fonctionnement).

Comme beaucoup de services de collectivités, l'école ne bénéficie pas d'une comptabilité analytique, pourtant le comité la considère indispensable pour une analyse prévisionnelle des coûts et des recettes.

Le pilotage budgétaire de l'établissement est assuré de façon partagée entre les services du Grand Chalons et la direction de l'EMA.

Le processus de construction budgétaire en termes de recensement des besoins ou d'associations des acteurs entre l'EMA et la collectivité n'a pas été précisé au comité. Il n'y a pas non plus de visibilité interne sur ce qui relève financièrement des pratiques d'amateurs et des autres activités de l'établissement. Les pratiques d'amateurs, qui bénéficient de tarifs très privilégiés, sont déficitaires²¹, ce qui justifie en partie l'aide financière supplémentaire du Grand Chalons.

Référence 7. « La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels. »

8 / Une politique de ressources humaines encore très liée à la collectivité territoriale et un dialogue social compliqué

Le personnel pédagogique rassemble 21 enseignants dont 10 titulaires de la fonction publique territoriale, un agent en CDI, 9 agents en CDD et un poste de vacataire²². Le personnel technique compte deux titulaires et deux agents en CDD. Enfin le personnel administratif et de direction regroupe 7 personnes dont 4 titulaires, 1 CDI et 2 CDD.

L'exercice des fonctions de support (finances, ressources humaines, système d'information, immobilier) est assuré par l'administration de la communauté du Grand Chalons (CGC) et l'école ne dispose que de deux ETP pour l'ensemble des actes de gestion courants (une responsable des finances et une assistante administrative).

Si cette situation a le mérite de permettre à la direction de l'école de disposer auprès de la CGC d'une administration solide et structurée pour la gestion et le pilotage des ressources humaines (RH), elle présente le risque d'écarter les personnels de l'école de la définition d'une vision partagée des enjeux et des contraintes propres à l'école.

Ce risque est d'autant plus réel que le dialogue social en tant que tel n'existe pas au sein de l'EMA, les instances réglementairement compétentes sur ce sujet (comité technique, comité hygiène et sécurité) étant celles de la

¹⁹ Cf. infra

²⁰ Référence 5 du référentiel d'évaluation des établissements du Hcéres

²¹ Entretiens.

²² Dossier d'auto-évaluation de l'EMA, annexe 7.1 « personnels de 2018 à 2022 ».

CGC. Il ne paraît pas y avoir de référent administratif chargé des questions RH, pas non plus de référent identifié pour la logistique.

Les personnels – pédagogiques comme administratifs – ont des contrats à durée déterminée de courte durée, successifs parfois depuis plusieurs années. L'ambition annoncée est de faire passer en septembre 2022 les vacataires en CDI, et de titulariser ceux qui peuvent l'être en tant que professeur d'enseignement artistique (PEA) en 2023.

L'intervention d'un « coach » proposée en 2021 n'a fait qu'aggraver la situation. La seule instance de dialogue actuellement est la direction qui investit sur la participation et l'implication des équipes aux projets de l'établissement.

Le comité recommande de mettre en place un groupe de travail représentatif au sein de l'école (délégués étudiants et coordinateurs enseignants) chargé de faire l'inventaire des difficultés et de construire ensuite collectivement une charte de vie collective à faire valider par l'ensemble des équipes concernées.

Il est par ailleurs indispensable de stabiliser les effectifs enseignants et non-enseignants et de regagner la confiance des équipes. Le comité propose de favoriser une autonomie de gestion des budgets et des ressources humaines de l'EMA.

9 / Un bilan et une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences à assurer

Le plan de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) est assuré par la communauté du Grand Chalonnais. Il permet d'envisager d'ici trois ans un recrutement de quatre nouveaux enseignants.

Le comité recommande à l'école d'approfondir la question des outils de gestion pour pouvoir suivre précisément en interne l'ensemble du personnel.

Le comité recommande aussi à l'EMA de mettre en œuvre un bilan social. Aucun indicateur n'est communiqué au comité sur les ressources humaines de l'EMA ni sur les parcours professionnels en dehors du document de recensement de personnels.

Peu accompagnés jusqu'à présent, les membres du personnel de l'EMA ont eu leur premier entretien professionnel en 2021. Il n'y a pas actuellement, à la connaissance du comité, de plan de formation en direction du personnel de l'EMA.

Le comité recommande la mise en place d'un plan de formation en lien avec la collectivité du Grand Chalonnais.

Référence 8. « L'établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement. »

10 / Un patrimoine immobilier vaste et vétuste

L'école dispose de deux bâtiments à 15 minutes l'un de l'autre offrant approximativement 3000 m² de salles de cours, une bibliothèque et des ateliers. Le comité n'a pas pu analyser le détail de l'ampleur des travaux à réaliser, mais a pu constater que les bâtiments souffrent de vétusté et auraient besoin de travaux importants.

Les deux bâtiments servent à dispenser des formations de DNA et DESMA tandis que les pratiques réservées aux amateurs sont majoritairement organisés dans le bâtiment situé rue Fructidor de l'école.

Le second bâtiment, un ancien collège de 1800 m² situé rue Leschenault de la Tour, a été mis à disposition par le Grand Chalonnais et des travaux sont en cours pour le rénover par parties, en plus du bâtiment d'origine (960 m²) qui est lui aussi vétuste. Le comité n'a pas connaissance de la prise en charge des nouvelles dépenses de fonctionnement liées à ces travaux.

En parallèle, l'école et le Grand Chalonnais recherchent un troisième lieu capable de couvrir l'ensemble des besoins de l'école, avec l'objectif primordial de faciliter les échanges.

Si l'on suit l'ambition annoncée par la direction de l'EMA d'atteindre l'objectif de 100 étudiants inscrits en formation initiale, l'espace actuel de près de 2800 m² paraît encore très confortable.

Le comité recommande à l'école de clarifier la prise en charge des dépenses de fonctionnement des actuels sites après leur rénovation. Il encourage le regroupement dans un nouveau bâtiment des activités actuelles des deux sites de l'EMA au cours des 5 prochaines années.

Conclusion du domaine 1 : le pilotage stratégique et opérationnel

Points forts :

- Un soutien étroit de la collectivité du Grand Chalon ;
- Un nombre confortable de personnels enseignants et administratif rapporté au nombre d'étudiants et d'amateurs ;
- Un bon potentiel partenarial avec l'écosystème culturel local où une école d'art a toute sa place ;
- L'engagement de la nouvelle équipe de direction dans la reconstruction de l'école.

Points faibles :

- Un positionnement stratégique non finalisé ;
- Une stratégie partenariale actuellement en veille ;
- Une école fragile et une équipe en perte de confiance, voire en souffrance pour certains ;
- Une représentation démocratique défaillante et un statut de RAP actuellement inadapté ;
- Une école encore loin d'un pilotage interne opérationnel en termes de ressources humaines, de gestion financière, de gestion de l'information et de communication.

Recommandations :

- Reconstruire la stratégie, la structure opérationnelle et le dialogue social de l'école ;
- Faire émerger un projet d'établissement formalisé rapprochant par exemple les arts plastiques et le spectacle vivant ;
- Étudier à nouveau le passage du statut de RAP à celui d'EPCC, ou envisager un rapprochement statutaire soit avec d'autres écoles d'art, notamment avec l'ISBA de Besançon, soit avec le CRR
- Organiser l'accès à une représentation pédagogique et de la vie étudiante au sein du CA et des autres conseils à instituer ;
- Évaluer les résultats du réseau « Plateforme » dont la convention est arrivée à terme ;
- Restaurer, regrouper et organiser les locaux de l'établissement.

La politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

Référence 9. « La politique de recherche de l'établissement définit des orientations structurantes. »

Référence 10. « L'établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche. »

1 / Une réflexion stratégique sur la recherche à poursuivre

L'EMA a souffert d'une absence de choix stratégiques globaux durant la période de référence évaluée. Ainsi l'EMA n'affiche pas de politique scientifique précise, ni de programme pluriannuel, ni de méthodologie commune à l'établissement.

L'EMA a inauguré en 2019 un programme de recherche et de création intitulé « Mondes visuels »²³ en réponse à un appel du ministère de la Culture et soutenu par le ministère à la hauteur de 30k€ pour trois ans.

Le programme de recherche et de création, « mondes visuels », financé depuis 2019 par le Ministère de la Culture, s'adresse à des étudiants diplômés d'un master et invite des intervenants de qualité, nationaux et internationaux. Il pose la question contemporaine de la perception, tant dans les arts visuels optiques, que dans les arts médiatiques et technologiques. Quatre « ateliers de recherche et de création » (ARC) : « écriture, espace et performance » ; « gisement » ; « machin.e.s sonores » ; « temporalités picturales » irriguent les deux premiers cycles.

Mais très peu d'éléments relèvent d'une politique de la recherche théorique et appliquée, et c'est d'autant plus regrettable que, s'inscrivant dans le monde numérique, cette école d'art pourrait inviter des théoriciens du design numérique, aussi bien que des entreprises de multimédias, à participer à cette recherche.

Le comité recommande à l'EMA de consolider les axes thématiques retenus en s'attachant non seulement à définir l'identité de l'école et son positionnement, mais aussi à évaluer et à exploiter les actions menées.

2 / Des partenariats à relancer en s'appuyant sur une stratégie scientifique à établir

Un certain nombre de partenariats cités plus haut en partie 4 ont été identifiés dans le cadre du programme « Mondes visuels », cependant peu d'informations ont été fournies au comité sur ceux qui ont été réellement finalisés, plusieurs invitations ayant été repoussées pendant la crise sanitaire.

En 2022, un partenariat avec les musées Niepce et Vivant Denon offre aux étudiants des rencontres avec des artistes exposés. Les contenus de ces rencontres, leurs effets professionnalisants, et leur impact n'a pas été précisé au comité.

Le programme de recherche de l'EMA mentionne des invitations qui ne paraissent pas reposer sur des programmes d'échanges d'étudiants ou d'enseignants. Les invités figurant au programme « mondes visuels » sont des chercheurs de nationalités et de spécialités diverses. Leurs apports sont importants pour les étudiants, mais ne constituent pas en soi un programme de recherche.

Le projet de pôle régional des arts numériques (PRAN) porté par le Grand Chalon et associant le CRR, « les deux scènes », scène théâtrale locale, et l'EMA est pertinent pour intégrer le projet « mondes visuels » de l'EMA. Un artiste et docteur en bio-informatique assure le suivi du programme « mondes visuels ».

Le comité recommande à l'EMA de s'appuyer davantage sur la communauté du Grand Chalon dont le soutien dans les champs de l'ingénierie numérique, de l'informatique, de la réalité mixte, des arts visuels et numériques est accordé à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la collectivité, notamment au travers du projet PRAN.

Le comité recommande à l'école de définir une véritable stratégie scientifique dont de soutien à la recherche, avec le conseil scientifique : en coopération avec l'université de Franche Comté pour la recherche de financements, avec les acteurs culturels locaux intéressés et pertinents, et avec des partenaires internationaux ouverts à la réciprocité. Cette stratégie passera nécessairement par l'évaluation des partenariats actuels, et la désignation d'une personne responsable des mobilités, de l'international et de la recherche.

²³ « Transdisciplinaire, il trouve ses références dans les arts visuels optiques (photographie, cinéma, vidéo), les arts médiatiques et technologiques, l'art contemporain et l'histoire de l'art, les sciences humaines, les sciences et techniques, la philosophie, la société, et élabore ses modes de travail, de présentation et de partage en tirant parti de cette diversité ».

Référence 11. « Dans sa politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société, l'établissement définit des orientations structurantes. »

Référence 12. « L'établissement mène une politique de ressources et de soutien qui bénéficie à ses activités en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société. »

3 / Un manque de lisibilité scientifique et du rôle de l'EMA dans la société

Le rapport d'auto-évaluation ne recense pas les différentes actions menées dans le domaine de la diffusion des connaissances.

Le comité recommande à l'école dans le cadre de la définition de sa stratégie d'y inclure une stratégie de dissémination en lien avec les besoins des acteurs locaux et des étudiants du territoire, assortie d'un projet et de résultats quantitatifs à atteindre. À cette fin, le comité invite l'établissement à s'interroger sur les formes de médiation, sur les publics ciblés, dont celui des 450 inscrits en formation d'amateurs par an, sur le patrimoine à sa disposition, et sur les sujets prospectifs à explorer avec par exemple des entreprises locales développées dans le prolongement des entreprises historiques Kodak et Niepce.

Conclusion du domaine 2 : politique de la recherche, de l'innovation et de l'inscription de la science dans la société

Points forts :

- L'existence d'un environnement local et régional favorisant les actions de dissémination sociétale.

Points faibles :

- L'absence de politique scientifique, de priorités thématiques et d'actions consécutives.
- Des partenaires en matière de recherche qui restent à identifier clairement ;
- Des moyens de développement inexistant en matière de recherche.

Recommandation :

- Définir une stratégie de recherche scientifique s'appuyant sur l'identité locale de l'école, des objectifs opérationnels et un mode de diffusion de ses résultats.

La politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Référence 13. « L'établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie. »

1 / Une offre de formation dont l'identité et le positionnement doivent être définis

Trois champs, hétérogènes en nature, sont identifiés comme des « axes pédagogiques » pour le DNA et le DESMA, diplôme d'établissement :

- numérique et médias ;
- formation des publics amateurs ;
- lien au spectacle vivant.

Le comité s'interroge sur la cohérence et l'articulation de ces trois champs. L'ancrage historique (1999) de l'école est bien celui du numérique, cependant l'école est aujourd'hui à un point charnière avec un lien fort au spectacle vivant revendiqué par la nouvelle direction. Le nom même de l'école, qui avait une pertinence et une résonance programmatique en 1999 pose aujourd'hui question. Le comité s'interroge également sur la question de l'attractivité globale de l'établissement, sans second cycle valant grade de master.

Le positionnement pédagogique qui structure le DNA et, plus avant, l'ensemble de l'école, nécessite d'être défini.

Si la formation des publics d'amateurs est ancrée au sein de l'EMA, elle correspond à une activité d'un type particulier, celui de la formation et de la médiation, à circonscrire.

Le comité recommande que l'articulation entre le DNA et le DESMA soit davantage définie. Si le DNA est une formation généraliste, il n'en demeure pas moins que l'école dispose de ressources et de partenaires locaux singuliers au regard desquels la « couleur » de la formation pourrait se définir.

L'intégration des enjeux du développement durable à la formation n'est pas visible dans le rapport d'auto-évaluation et les pièces attenantes ; ce pan de la stratégie de formation reste à construire.

L'EMA n'a pas déployé de politique d'internationalisation au cours de la période considérée. **De même, aucune mobilité entrante ou sortante n'a été mise en place.** Les mobilités annoncées autour du programme de recherche « Mondes visuels » et les actions ponctuelles d'intervenants étrangers (workshops et conférences) ne sont pas suffisamment détaillées. Celles qui ont pu avoir lieu contribuent néanmoins à sensibiliser les étudiants à un contexte international.

Si la charte Erasmus est à jour, il n'est pas précisé à quel moment la mobilité s'insère dans la formation (en 1^{er} cycle ou en 2^e cycle). Le comité s'interroge sur la capacité organisationnelle de l'école à gérer les bourses qui permettent le financement des départs étudiants (Erasmus et celles de la région Bourgogne Franche Comté).

L'enseignement des langues est présent et a été ponctuellement dynamisé dans le cadre de projets particuliers.

Le comité invite l'EMA à relancer d'une façon plus structurelle cette dynamique au travers des croisements transdisciplinaires notamment.

Le comité recommande d'étudier dans le cadre de la stratégie globale de l'établissement, un cadre structurant les mobilités entrantes et sortantes, et de veiller à assurer la pérennité du financement de ces mobilités.

2 / La politique de formation par la recherche à cadrer

Si les étudiants de 5^e année sont associés au programme « Mondes visuels », **le comité recommande néanmoins la rédaction d'un document de définition et de cadrage global sur la dimension scientifique de la formation.**

Durant l'année de DNA, la participation aux conférences et workshops envisagée de manière obligatoire depuis 2021 bénéficie désormais à tous les étudiants et trouve ainsi une place définie et valorisée au sein du cursus. Afin d'accroître et de formaliser davantage l'association du DNA aux activités de recherche, **le comité soutient le caractère obligatoire des workshops.**

En 3^e année du DNA, les étudiants sont sensibilisés à la formalisation écrite et à la communication de la recherche en art, qui sont confiées à un seul professeur,²⁴. **Le comité recommande d'associer plusieurs membres de l'équipe à cet exercice afin de faire éprouver aux étudiants les nécessaires porosités entre disciplines et pratiques.**

3 / Une politique de documentation à articuler et à développer

La bibliothèque de l'EMA n'est pas à la mesure des besoins d'une formation de niveau DNA. Cette carence est d'autant plus criante pour un établissement délivrant un diplôme de 2^e cycle. L'EMA, consciente de ce manque, a mis en place en 2021 un « comité de bibliothèque » pour définir ses besoins et réfléchir aux façons d'augmenter les capacités de recherche documentaire des étudiants. L'espace consacré à cette activité, s'il est pensé pour favoriser la consultation, est limité en termes de rayonnages et de postes de travail.

Prioritairement, le comité recommande que la politique documentaire de l'EMA soit construite en articulation avec sa politique de formation et de recherche, elle-même non-encore définie.

4 / Une politique de professionnalisation des formations à structurer

L'école envisage le DESMA comme un diplôme d'équipe interdisciplinaire réunie autour d'un projet. Le DESMA est aussi une voie de poursuite vers le cycle 2, intéressante pour les étudiants de DNA. En ce sens l'évolution du DNA est à envisager au regard de ce contexte particulier.

La formation en alternance et la formation continue ne sont pas envisagées par l'école.

La politique d'insertion professionnelle reste à structurer au niveau du DNA : si le stage professionnel est bien intégré au parcours de formation (à partir du semestre 3), sa durée minimale (trois semaines) le caractérise davantage comme un stage d'observation. Par ailleurs, l'école elle-même fait état dans son auto-évaluation d'un manque d'approche structurée de cette question pendant la période considérée²⁵. Un recrutement *ad hoc* est envisagé, mais dont la fiche de poste n'exprime cependant pas la nécessité de mise en place de modules de cours consacrés à la préparation à la vie professionnelle²⁶. Le comité n'a pas pu observer le taux d'insertion professionnelle de l'école.

Le comité recommande à l'EMA de construire et de mettre en œuvre une politique de formation ciblée sur l'insertion professionnelle.

Référence 14. « L'établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation. »

5 / Une organisation pédagogique remise à jour pour le premier cycle

La maquette pédagogique du DNA prend appui sur le cadre officiel du ministère de la Culture et propose une progression échelonnée graduellement sur les trois années de façon à conduire les étudiants à l'obtention de leur diplôme. Cette maquette a été mise à jour pour la rentrée de septembre 2022 et il incombe à la nouvelle direction de la faire évoluer, notamment pour suivre les évolutions officielles et celles des axes de gouvernance.

La directrice adjointe est chargée de mettre en place un règlement des études qui permettra d'articuler les différentes actions entre pratiques d'amateurs, enseignement supérieur et recherche, puis de refonder un livret de l'étudiant (programmes des cours, règlements, chartes...). La direction de l'EMA est consciente du travail à faire pour développer une démarche proche de celle à l'œuvre dans les autres écoles supérieures d'art françaises. **Le comité encourage cette démarche de l'établissement.**

Les actions favorisant une vie d'école mériteraient d'être valorisées, compte tenu du besoin manifeste des étudiants de se fédérer, entre eux et autour de leur école²⁷.

²⁴ Annexe 1 du RAE.

²⁵ RAE p. 15.

²⁶ Annexe RAE 13.2.

²⁷ Est visée ici leur implication au sein d'instances ou à travers l'organisation de l'école.

6 / Le développement et la diversification des pratiques pédagogiques en cours

L'EMA ne prévoit pas d'enseignements à distance.

En plus des conseils pédagogiques, des groupes de travail ont été mis en place en 2021 autour de thématiques identifiées : la recherche, la didactique, le projet d'établissement, la communication, les *alumni* notamment²⁸. Un bilan des résultats produits par ces groupes n'est pas encore réalisé.

L'école est répartie sur deux sites avec de vastes espaces et plateaux de travail. Les ateliers spécialisés (photo, vidéo, informatique, céramique ...) offrent un bon niveau d'équipement et permettent des apprentissages et des expérimentations d'une grande diversité, en lien direct avec la formation. La restructuration des espaces est en cours mais la vétusté des locaux et leur isolation thermique posent à l'évidence la question de leur mise aux normes.

7 / Une absence de formation continue et en alternance mais une grande ouverture aux publics d'amateurs

La formation continue n'est pas mise en place à l'EMA. Mais le succès d'une ouverture très importante aux pratiques d'amateurs²⁹ (autour de 90% des élèves de l'établissement) pourrait, en étant davantage soutenu par la nouvelle stratégie de l'école, conduire à l'intégration d'une formation continue à l'offre pédagogique.

L'école répond aux attentes d'un large public local : enfants, adolescents et adultes (art plastique, céramique, dessin animé, poterie, modelage, couleur, graphisme ; dessin, peinture ; matrice, impression, estampes ; modèle vivant, figuration ; peinture à l'huile ; techniques d'impression traditionnelles ; sculpture). En comparaison avec le nombre d'inscrits, cette activité présente une prévision de recette propre assez modeste, 47 600€ en 2022.

Compte tenu du potentiel que représente le public d'amateurs, le comité recommande à l'EMA de se rapprocher des établissements membres du réseau « Plateforme » pour étudier avec eux un axe de développement de la formation continue.

Référence 15. « L'établissement analyse l'attractivité, la performance et la pertinence de son offre de formation, et favorise la réussite des étudiants depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle. »

8 / Un DNA performant, mais une école trop isolée et dont l'attractivité est en baisse

L'attractivité de la formation est en baisse au cours de la période considérée et encore à ce jour³⁰. L'école se donne l'ambition d'accueillir des promotions de 20 étudiants par an, mais ne compte que 38 inscrits répartis sur les trois années à la rentrée de septembre 2021 : un chiffre qui s'explique par la faiblesse des moyens de communication de l'école, la déstructuration de son pilotage, ainsi que la crise sanitaire. Il est clair que l'EMA représente aujourd'hui une solution de secours pour les candidats qui n'auraient pas été acceptés dans une autre école. Une réflexion sur les actions propres à faire connaître et à valoriser l'école auprès de ses publics potentiels est à l'œuvre au sein de la commission « communication ».

Le site internet de l'EMA, principal outil de mise à disposition de l'information et de la valorisation des actions de l'école devra être repensé comme un outil fédérateur et démonstratif de la nouvelle stratégie d'établissement, dès lors que celle-ci aura vu le jour. La participation aux salons étudiants, la mise en place d'information auprès des lycéens du bassin régional est à mettre en œuvre rapidement, ainsi que la possibilité pour le candidat de s'inscrire sur la plateforme Parcoursup³¹.

L'école émet un avis réservé au sujet d'éventuelles « portes ouvertes », du fait de l'état vétuste de ses locaux. Néanmoins, de l'avis du comité, dans l'attente de rénovations, le bâtiment Rue Leschenault de la Tour permet de recevoir ce type d'événement important pouvant être organisé avec l'aide des étudiants et celle de quelques enseignants.

Le comité recommande la mise en place d'outils internes de suivi et d'évaluation de l'attractivité des formations.

²⁸ Cf. liste : annexe du rapport d'auto-évaluation du DNA 12.2.

²⁹ <http://emafructidor.com/ema/cours-publics/ateliers-cours-publics/>

³⁰ Cf. « données de caractérisation », tableau DAE DNA 05.

³¹ Une obligation depuis la rentrée de septembre 2022.

Le comité invite l'école à recourir aux échanges de bonnes pratiques en matière de suivi, par exemple au travers d'événements communs avec les établissements membres du réseau « Plateforme ».

9 / Un bon début d'analyse des parcours d'études et de post-diplôme

Le DNA connaît de très bons taux de réussite : 90, 100 et 83 % pour 2019, 2020 et 2021. L'ensemble du jury, à l'exception d'un membre interne, est externe à l'école, comme dans l'ensemble des écoles d'art.

L'enquête conduite par l'école auprès des diplômés au cours de la période allant de l'année 2018 à 2021 mesure l'insertion professionnelle et les poursuites d'études en DESMA au sein de l'école ou dans d'autres établissements. Cet outil de suivi vise à disposer d'une analyse des parcours et des trajectoires, tout en vérifiant la tenue des objectifs que se donne l'école.

Le comité encourage la reconduction dans la durée du travail de suivi qu'inaugure cette première enquête, même s'il reste encore partiel.

Référence 16. « L'établissement suit l'évolution de son offre de formation et s'assure de sa soutenabilité, en s'appuyant sur une politique de ressources humaines cohérente avec sa politique de formation et en mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue. »

10 / Un développement de l'accompagnement des enseignants à poursuivre

Après de grandes perturbations au cours de ces dernières années et des départs en retraite, une partie de l'équipe a été renouvelée.

Des enseignants ont bénéficié ponctuellement de formations techniques liées à des pratiques numériques ou à des nouvelles machines au cours de ces dernières années. L'EMA est consciente de la nécessité de mettre en place des modalités d'intégration et de formation des personnels, en particulier dans ce contexte de fort renouvellement où elle se trouve.

La mise en place en 2021 d'instances pédagogiques de concertation et de contribution à la restructuration de l'école au travers de groupes de travail a permis de donner aux enseignants un cadre, une reconnaissance de leurs apports, et des espaces de dialogue et de construction pédagogique commune. **Le comité recommande à la direction de mener un suivi et une restitution des résultats de ces différents groupes de travail.**

11 / Un pilotage et une amélioration continue de l'offre de formation à renforcer

L'offre de formation a été révisée, organisée et renouvelée pour la rentrée de septembre 2022 par la directrice adjointe, en lien avec l'équipe administrative et les enseignants. Mais l'EMA ne dispose pas encore de conseil de perfectionnement structuré avec une représentation organisée. **Le comité recommande la création d'un conseil de perfectionnement.**

L'école n'est pas en mesure de donner le coût complet des différentes formations (enseignement supérieur et pratiques amateurs).

Référence 17. « L'établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l'engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant. »

12 / Une politique de la vie étudiante et de la vie de campus à instituer

Pour sa politique de vie étudiante, l'EMA peut compter sur l'accompagnement du Grand Chalon et sur celui de son association étudiante « Club Made », qui rythment le quotidien des étudiants au travers d'événements communs (festival de rentrée notamment). Les services de la vie étudiante du Grand Chalon, ainsi que le CROUS, mènent les missions sociales auprès des étudiants de l'EMA, comme de tous ceux de l'agglomération.

Ce fonctionnement en étroite collaboration est une aubaine pour l'école et offre aux élèves une vie étudiante dynamique et une mixité entre établissements propice au développement d'initiatives, même au-delà de l'échelle de la seule école.

L'EMA a fait le choix d'accorder à tous les étudiants un accès aux ressources de l'établissement (notamment à des matériaux pour leur pratique artistique). Ce choix, non généralisé dans l'ensemble des écoles d'art, est un vecteur d'ouverture sociale qui permet aux étudiants de l'EMA de pratiquer leur activité artistique sans contrainte financière ou de pénurie de fournitures.

Concernant la participation des étudiants à la gouvernance, l'EMA repose sur un fonctionnement de « porte ouverte » dont les étudiants semblent avoir plus de mal à se saisir. Le fonctionnement de l'établissement, qui s'appuie sur une bonne entente et sur une proximité entre les différents acteurs, permet une fluidité des échanges, mais présente également le risque de contraindre ces acteurs au silence. **En effet, l'établissement ne s'est, à ce jour, pas doté des mécanismes structurellement nécessaires pour accompagner la parole, en particulier dans le cas de la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Le comité encourage le choix de l'EMA de consacrer un ETP à ces questions, ainsi qu'à la question du développement durable.**

L'organisation de la représentation des étudiants dans les instances a commencé récemment avec la mise en place par la nouvelle équipe de direction du conseil pédagogique en octobre 2021. Si les étudiants se sont fortement impliqués dans les cinq réunions tenues depuis, ils semblent peiner à prendre la pleine mesure de leur mandat, à trouver du côté de la direction les signaux permettant de s'installer dans leur fonction et à porter pleinement la voix des étudiants qu'ils ont la charge de représenter.

Conclusion du domaine 3 : politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Les points forts

- Un DNA qui bénéficie d'une architecture pédagogique, d'une équipe enseignante et d'un environnement de formation adaptés, avec de bons taux de réussite ;
- Un projet singulier qui se restructure autour des approches contemporaines et de trois piliers : la médiation, les arts plastiques et le spectacle vivant ;
- Une poursuite d'étude possible par un DESMA professionnalisant et impliquant les étudiants dans un travail collaboratif autour des arts plastiques et du spectacle vivant.

Les points faibles

- Une vacance de direction qui a déstabilisé la politique de formation et le déploiement des instances indispensables à la stratégie et au perfectionnement pédagogique ;
- Une baisse notable d'attractivité et de visibilité d'une école considérée souvent comme « de secours » pour une partie des candidats ;
- L'absence d'outils d'analyse de ses cohortes entrantes et de ses alumni ;
- Une absence de politique internationale de mobilité.

Recommandations

- Conforter le projet pédagogique en cours avec les instances internes ;
- Mettre en place une politique de communication intégrant la mise à jour du site internet et l'adhésion à la plateforme nationale « Parcoursup » ;
- Répondre aux attendus du grade de Licence, notamment en matière d'initiation à la recherche, de mobilité internationale et de préparation à l'insertion professionnelle.

Conclusion

Après cinq ans d'errance s'expliquant par la succession de directions intérimaires inopérantes et par la crise sanitaire, beaucoup de choses sont à reconstruire dans cette école.

Les recommandations du rapport du ministère de la Culture n'ont pas été mises en œuvre et restent, cinq ans après, toujours d'actualité³².

L'EMA a retrouvé en 2021 une direction volontaire, organisée sous la forme d'un binôme complémentaire et impliqué dans la reconstruction de l'école. L'établissement possède des atouts (un projet, des moyens et une histoire) à condition de poursuivre la refondation de l'offre pédagogique et la mise en place de l'ensemble des instances requises dans un établissement d'enseignement supérieur public.

Le directeur étant aussi directeur du Conservatoire du Grand Chalons, ses compétences professionnelles devraient lui permettre à terme de proposer un 2^e cycle proposant une option mêlant arts plastiques et spectacle vivant, et s'appuyant sur des projets menés en équipe.

À long terme, l'intérêt certain du programme de recherche transdisciplinaire « mondes visuels » pourrait préfigurer un 3^e cycle mêlant arts visuels et arts du spectacle autour du numérique.

L'ancrage de ce projet d'école dans un projet ambitieux du Grand Chalons comme le PRAN (Pôle régional des arts numériques) serait un atout.

Malgré le soutien affirmé de la collectivité du Grand Chalons à l'EMA qui joue un rôle local important, le comité estime que plusieurs démarches d'urgence, listées dans les recommandations ci-dessous, sont incontournables, notamment pour répondre à l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master en matière d'initiation à la recherche, de préparation à l'insertion professionnelle, de mobilité internationale, et de politique de la qualité.

Ces éléments étant posés, la capacité des équipes à accepter le changement et à accompagner un nouveau projet d'école correspondant à l'époque et au territoire sera essentielle.

Points forts

- Une école forte d'une culture sur l'art contemporain et le numérique ;
- Un appui clair de la collectivité territoriale ;
- Une école qui dispose d'espaces, même s'ils sont vétustes, et d'équipements adaptés ;
- Un DNA ayant une maquette claire et de bons résultats ;
- Une nouvelle direction qui a une vision élargie de l'environnement culturel (arts visuels, spectacle vivant et arts numériques), accompagnée d'une capacité de mise en réseau territorial (CRR, PRAN) ;
- Une cohérence géographique et scientifique avec les écoles de la région Bourgogne Franche-Comté ;
- Un appui administratif assez développé pour la vie étudiante.

Points faibles

- Un statut d'école trop dépendant de la municipalité, avec un CA non représentatif des enseignants et des étudiants ;
- L'absence d'un deuxième cycle valant grade de master ;
- Une politique de recherche théorique et appliquée presque absente ;
- Une stratégie internationale et une politique des mobilités inabouties ;

³² « - Élaborer le projet d'autonomie d'EMA/Fructidor, juridique et pédagogique, et le projet artistique et pédagogique de l'établissement, notamment dans ses articulations avec les autres structures d'un futur EPCC, fédérant l'ensemble des équipes de l'école ;
- Corréler une réflexion sur les locaux à l'élaboration des projets, notamment dans la perspective d'accueillir un nombre plus important d'étudiants, et d'être en conformité avec les attendus de l'enseignement supérieur ;
- Développer et structurer les actions communes au sein de la Plateforme des écoles d'art BFC- notamment mettre en place les outils réguliers d'analyse de l'insertion des étudiants diplômés ;
- Créer les conditions d'une réflexion entre les collectivités du Grand Chalons et du Grand Besançon et l'État, dans l'éventualité de rapprocher, à terme, les deux écoles, au-delà de la Plateforme des écoles d'art de BFC »

- Un décrochage des effectifs en DNA.

Recommandations :

Les trois premières recommandations doivent être urgemment prises en compte par l'établissement pour qu'il puisse satisfaire aux standards minimaux d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Toutes les recommandations dont la liste est dressée ci-dessous feront l'objet d'un suivi à mi-parcours dans deux ans et demi, demandé par le Hcéres.

1. Mettre en place les standards et les mécanismes de gouvernance d'un établissement de formation (instances, représentants, groupes de travail). L'ouverture du CA aux représentants enseignants et étudiants est notamment une nécessité.
2. Rédiger un projet d'établissement précis, détaillant les actions souhaitées et établissant entre elles un ordre de priorité, dont la première forme devra engager les tutelles (collectivités territoriales et État) membres du CA. Il conviendra d'y :
 - o Définir les spécificités de l'école avec transparence et réalisme, en mettant en valeur un DNA abouti en matière de mobilité internationale et d'insertion professionnelle, et articulé avec le second cycle et la recherche ;
 - o Évaluer les actions partenariales et partager le suivi de celles qui seront retenues.
3. Étudier en parallèle de ces deux premières actions le passage du statut de RAP à celui d'EPCC, ou envisager un rapprochement statutaire avec d'autres écoles d'art, notamment avec l'ISBA de Besançon, ou avec le CRR. Un rapprochement avec les écoles territoriales permettrait aux étudiants des différents sites de partager des offres et des projets de mobilité internationale, de post-diplômes et de recherche, et d'offrir aux étudiants ayant passé leur DNA la possibilité d'obtenir les diplômes de second cycle en cotutelle avec les autres écoles.
4. Relancer le réseau « Plateforme » des écoles de la région Bourgogne Franche-Comté pour organiser des complémentarités dans l'offre de formation, des échanges de connaissances, de procédures et un soutien mutuel.
5. Développer des outils de pilotage autonomes.
6. Pallier l'absence de CT et CHSCT en nommant un représentant interne à l'établissement.
7. Mettre en place une politique de communication (journées portes ouvertes, livret de l'étudiant, site internet, Parcoursup) pour améliorer l'attractivité de l'école, notamment auprès des candidats.

RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME NATIONAL D'ART, OPTION ART

Établissement

ÉCOLE MEDIA ART DE CHALON SUR SAÔNE

1/ Présentation de la formation

Le Diplôme national d'art (DNA), option *Art* de l'École Média Art (EMA) se singularise par une mention *Média* pour laquelle il a été précurseur (1999). Cette formation est articulée au sein de l'école avec un diplôme d'établissement (DESMA) de niveau bac +5. Le statut singulier de l'établissement, en régie autonome personnalisée, a bloqué l'accès au grade master de ce diplôme. Le présent rapport se fonde sur des informations en partie lacunaires dues à différents problèmes de gouvernance rencontrés durant toute la période de référence, au cours de laquelle les équipes ont assuré une gestion du quotidien en veillant essentiellement à l'application du cadre réglementaire.

2/ La politique et la caractérisation de la formation

L'architecture du DNA est construite en conformité avec la réglementation et propose un programme diversifié conduit par une équipe pédagogique compétente et investie. Le DNA option *Art* mention *Média* est l'unique diplôme national de l'école. Cette formation est articulée de fait au DESMA, dont l'attractivité cependant décroît fortement³³. Le DNA n'a pas été construit selon une stratégie globale durant la période de référence.

La nouvelle direction de l'école (en 2021, après quasiment cinq années d'intérim) sait qu'elle doit refonder son projet d'établissement, la stratégie pédagogique et l'adossement à la recherche. Dans un contexte de gouvernance instable, le travail de l'équipe a cependant permis d'assurer la continuité pédagogique et les partenariats académiques locaux et régionaux sur la période de référence. Les partenariats académiques sont potentiellement riches du fait d'un réseau d'institutions diversifiées. Ils doivent être réactivés, appuyés sur la nouvelle stratégie de l'établissement, priorisés et faire l'objet d'un suivi et d'une analyse qualitative. Si l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité sont à l'œuvre via les suivis d'équipe du projet de diplôme aux semestres 5 et 6, la question de leur mise en œuvre reste à définir et à structurer tout au long du cursus, en particulier sur le plan de la relation entre théorie et pratique, mais aussi du lien entre enseignements des langues et champs artistiques.

La formation n'est pas positionnée sur les programmes de mobilité. Même si la convention Erasmus a été signée, elle a été très rarement enclenchée ces dernières années (deux départs). L'ouverture à l'international repose donc uniquement sur l'invitation d'intervenants étrangers. Le programme de recherche «Monde Visuels» implique ainsi divers partenariats académiques au niveau international qui bénéficient notamment aux étudiants de la formation, et à une partie des ARC (Ateliers de recherche-crédation).

Une initiation à la recherche par différentes actions intégrées au parcours de formation (conférences, workshops, séminaires) mais qui reste très faible. L'axe de recherche de l'école, intitulé «Mondes visuels» s'articule avec le volet média de la formation. En 3^e année, la rédaction d'un texte accompagnant le diplôme sensibilise à la problématisation et à la recherche par l'écriture. Les ARC sont intégrés dès le second semestre de la 1^{re} année, constituant un premier ancrage recherche-crédation. Mais il n'existe qu'un enseignant chercheur au sein de l'école, et les thèmes des séminaires paraissent peu reliés de façon structurée à la formation.

Les enjeux de la professionnalisation et des besoins économiques du territoire doivent être pris en compte par l'école. La nouvelle direction souhaite proposer une évolution des formations dispensées par l'école (projet d'adaptation du programme du DESMA vers les arts de scène et les projets d'équipe pluridisciplinaire), mais la professionnalisation relève d'actions peu coordonnées et insuffisantes : durant la période, aucun module spécifique d'enseignement n'a été proposé aux étudiants, et l'école ne cite aucun partenariat avec des entreprises ou structures professionnelles du territoire.

³³ Cf. supra.

Les stages obligatoires ont une durée minimum de trois semaines trop courte pour constituer une véritable ouverture sur le monde professionnel. La formation n'est pas accessible à l'alternance ni à la formation continue. Le projet d'établissement en cours d'élaboration doit se positionner sur ces points.

3/ L'organisation pédagogique de la formation

La formation a su maintenir un cadre et des méthodes pédagogiques adaptés durant la période de référence, malgré les carences de gouvernance. Elle doit à présent redéfinir son positionnement. La première année, propédeutique, est pensée comme un socle commun. En 2^e et 3^e années, les modalités de la «phase programme» axent les méthodes de travail sur l'émergence d'une pratique créative individuelle dont l'aboutissement est la soutenance du projet de diplôme. L'échelle de la formation comme celle de l'établissement favorise un suivi individualisé prenant en compte l'appétence de l'étudiant. Le comité estime que cette souplesse et cette ouverture large aux pratiques ne devraient pas faire passer pour autant au second plan la singularité de la mention Média.

La formation est attentive aux étudiants et leur apporte une diversité d'expériences de formation depuis les cours magistraux jusqu'à un suivi personnalisé avancé. Les contenus et les formes donnés aux enseignements sont à même de favoriser une bonne appropriation et des dynamiques de création chez les étudiants (cours réguliers et ARC tout au long des 6 semestres, entrecoupés de workshops). Les modalités d'évaluation et d'attribution des ECTS sont adaptées.

L'alternance et la formation continue ne sont pas proposées à l'EMA. L'international est très insuffisant (cf. supra)

4/ L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation, comme l'école, a souffert d'un déficit d'image lié aux difficultés rencontrées durant la période considérée, ce qui explique une attractivité très faible. La formation est évidemment consciente de ce problème auquel il convient de remédier (le DNA comptait auparavant environ 60 étudiants contre 38 en 2022). La chute progressive des effectifs durant la période considérée est inquiétante. Si les outils numériques de valorisation existent, l'école sait qu'elle doit les mettre à jour et les rénover à l'aune de la nouvelle politique de l'établissement. L'école ne dispose pas d'un historique de données suffisamment consolidé pour analyser les évolutions des candidatures, des inscriptions et des profils de candidats : **cet outil est à mettre en place au vu des difficultés de recrutement.**

Une nouvelle dynamique est à créer d'urgence, à partir des orientations stratégiques de l'école, mais le comité ne peut qu'émettre des doutes à cet égard au regard des alertes déjà lancées par le passé et restées sans suites.

La formation présente un taux de réussite au diplôme de 100 % durant la période considérée, mais avec un nombre important de départs ou redoublements. Peu d'étudiants ne sont pas admis à se présenter au diplôme, cependant la fréquence des redoublements en cours de cursus n'est pas négligeable et le nombre de départs en cours de formation est important³⁴, ce qui est corrélé avec le déficit d'attractivité (cf. supra) et situe la formation comme un choix par défaut. La formation ne dispose pas d'archives sur les raisons des départs qu'elle va cependant pouvoir approfondir grâce au suivi récent des alumni.

En matière de suivi d'insertion professionnelle et de poursuite d'études, faute de données archivées, l'école a mené une enquête récente auprès des alumni : 73 % des étudiants ne poursuivent pas leurs études en 4e année à l'EMA en 2022 (12 étudiants sur 18 en 2021, 8 sur 15 en 2020 contre 3 sur 11 en 2019. La raison invoquée pour ces départs était la volonté de s'insérer dans le monde du travail ; aujourd'hui, il s'agit davantage de poursuivre dans un autre établissement.

5/ Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Il manque à la formation un dispositif d'évaluation des enseignements durant l'ensemble de la période considérée. Cet outil doit être mis en place et son impact mesuré à terme. La formation bénéficie depuis peu (2021) d'un Conseil pédagogique. Cette instance était indispensable, elle s'est réunie six fois depuis sa création, mais elle doit cependant bénéficier de remontées du DNA et de l'ensemble de ses acteurs : la création d'un conseil de perfectionnement, qui manque aux formations de l'école, permettrait d'identifier les questions et de se saisir de l'analyse de chacun de ses acteurs.

³⁴ Entre 11 et 14 % de redoublements la première année entre 2018 et 2020 ; entre 11 et 47 % de départs en première année, 9 et 29 % en deuxième année notamment pour les mêmes années.

Conclusion

Points forts

- De bons taux de réussite.
- Une politique volontariste d'amélioration après la longue crise qu'a connue l'école.
- Un réseau institutionnel local et régional riche et pertinent au regard des orientations de l'école.
- Un projet avec un bon potentiel questionnant les arts numériques et les arts de la scène.

Points faibles

- Une carence de stratégie d'établissement.
- Une orientation vers la professionnalisation peu développée.
- Des mobilités quasiment absentes.
- Une attractivité en forte baisse depuis les années de crise, et des effectifs d'étudiants très faibles.
- Un adossement à la recherche et une définition de cette dernière au niveau DNA peu précis ; une insuffisance d'encadrement.

Recommandations

- Restructurer le premier cycle et donner une priorité à sa consolidation, notamment par rapport à l'importance donnée aux pratiques amateurs.
- Mieux relier la formation à la politique de recherche en définissant des contenus et objectifs précis.
- Développer l'ouverture internationale.
- Limiter la fuite d'étudiants en cours de cursus.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement de la formation incluant l'ensemble des acteurs concernés afin de favoriser une identification régulière des différentes attentes et de pouvoir y répondre.

Liste des sigles

A

ARC Ateliers de recherche et de création

C

CA Conseil d'administration
 Cac Conseil académique
 CDD Contrat à durée déterminée
 CDI Contrat à durée indéterminée
 CFA Centre de formation d'apprentis
 CGC Communauté du Grand Chalon
 CHSCT Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
 CNESER Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
 CNESERAC Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturels
 ComUE Communauté d'universités et établissements
 Crous Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
 CRR Conservatoire à rayonnement régional

D

DESMA Diplôme d'enseignement média art
 DGCA Direction générale de la création artistique
 DNA Diplôme national d'art
 DNSEP Diplôme national supérieur d'expression plastique
 DRH Direction des ressources humaines

E

EC Enseignant-chercheur
 ED École doctorale
 Ensam École nationale supérieure des arts et métiers
 EPCC Établissement public de coopération culturelle
 EPCI Établissement public de coopération intercommunale
 EPSCP Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

G

GPEEC Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
 GPRH Gestion prévisionnelle des ressources humaines

H

Hcéres Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
 HDR Habilitation à diriger des recherches

I

IUT Institut universitaire de technologie
 ISBA Institut supérieur des beaux-arts

P

PEA Professeur d'enseignement artistique
PRAN Pôle régional des arts numériques

Q

QVT Qualité de vie au travail

R

RAE Rapport d'autoévaluation
RAP Régie autonome personnalisée
RCE Responsabilités et compétences élargies
RH Ressources humaines

S

Shon Surface hors œuvre nette
SHS Sciences humaines et sociales
SI Système d'information
Strater Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche
SWOT (analyse) *Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*

U

UFC Université de Franche Comté

V

VAE Validation des acquis de l'expérience

Observations de l'établissement

école media art
du Grand Chalon

HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
2, rue Albert Einstein
75013 - PARIS

Chalon-sur-Saône, le 5 avril 2023

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Suite à la réception du rapport définitif, je vous remercie tout d'abord de l'analyse et des préconisations qui y sont faites et je tenais à vous apporter les points d'avancement déjà en cours et qui sont dans la droite ligne des suggestions qui vous avez avancées.

Les hasards de calendrier ont conduit au renouvellement concomitant des directions de presque toutes les écoles d'art publiques de Bourgogne Franche-Comté. Ces processus sont actuellement presque achevés, le redémarrage des projets la Plateforme régionale est donc imminent. Entre-temps, des prises de contact bilatérales ont eu lieu, notamment avec l'école des beaux-arts de Beaune et Institut supérieur des beaux-arts de Besançon. D'ailleurs, les enseignants de l'EMA et ceux de l'Isba ont continué à produire des projets communs, notamment des expositions d'étudiants.

Le manque de visibilité et de stratégie, souligné dans le rapport, est de moins en moins prégnant. En effet, le projet d'établissement 2023/2029 a fait l'objet des plusieurs groupes de travail. Il devrait être définitif à l'été 2023. Dans ce même élan, le passage du statut juridique de Régie Autonome Personnalisée en EPCC a été évoqué en Conseil d'administration et avec la Direction régionale des affaires culturelles. Il devrait être définitivement prochainement validé en conseil d'administration. Dans ce processus, les ressources humaines (hors payes) ont déjà été déléguées à l'EMA depuis janvier 2023 et nous disposons d'une autonomie totale, notamment sur les recrutements et la GPEC, les outils informatiques de suivi sont en cours de transfert.

Si le projet d'un bâtiment unique regroupant les deux sites de l'école est à l'état de nouvelle réflexion, les pistes de travail ne manquent pas et l'école bénéficie pour la deuxième année de suite d'un budget de 220 000 euros de travaux, fait sans précédent dans son histoire. Ce budget permet d'envisager une bien meilleure fonctionnalité du Site de la Citadelle qui dispose d'une surface totale assez intéressante.

Sur la gouvernance de l'EMA, le passage en EPCC permettra évidemment une plus grande ouverture à l'ensemble des acteurs de notre école. En attendant, le conseil pédagogique, inexistant jusqu'alors, a été mis en place depuis un an et demi, le conseil d'administration a voté le principe de l'ouverture au personnel de ses instances de décision et de très nombreux groupes de travail ont œuvré tout au long de l'année 2022 et de l'année 2023. Le principe de gouvernance horizontale et d'autonomie est désormais bien inscrit dans le paysage de l'EMA.

Sur la recherche, le programme Mondes Visuels continue avec efficacité et d'autres programmes devraient le rejoindre, notamment dans le cadre de la relance de la Plateforme d'une part et, d'autre part, dans le travail que nous commençons à faire avec les partenaires locaux de l'enseignement supérieur (ENSAM, CNAM).

L'écosystème local, très riche en termes culturels associé avec une couleur tout de même spécifique autour de la photo et de la vidéo est susceptible d'attirer des étudiants en nombre de plus en plus important. Les chiffres récents des inscriptions à notre concours d'entrée en première année 2023 semblent confirmer ce regain d'intérêt pour notre structure. En ce qui concerne le deuxième cycle, la poursuite sur un dispositif innovant appuyé par le plus important conservatoire et la plus grande scène nationale de la région, doit permettre de dégager une singularité forte autour des interactions entre Arts plastiques et spectacle vivant, ce qui aura inévitablement des retombées y compris au sein du DNA. La performance, le numérique et la vidéo sont au cœur de ces croisements et restent la marque de fabrique de l'EMA.

En ce qui concerne les questions de mobilité et de relations internationales, il manque clairement un poste d'encadrement en charge de ce secteur dans notre organigramme et nous allons lancer un recrutement à ce sujet. Nous nous rapprocherons également de l'Isba sur ce volet mais, d'ores et déjà, un nombre important de nos enseignants dont plusieurs ressortissants d'autres pays européens prennent contact avec différentes structures pour développer ces échanges.

Cet élan des étudiants pour le mouvement, nous le retrouvons ensuite fortement par leur implication. Après avoir remis en mouvement l'association des étudiants, le Club Made, qui était en sommeil, ils ont fondé le collectif 60° qui, en un an, s'est déjà illustré par un événement qui a réuni 400 personnes autour des expositions d'anciens étudiants de l'école et de performances.

Toutes ces nouveautés et cette remise en route de l'école sur une voie qui est confortée par les recommandations du Haut Conseil, ne sont pas encore très visibles car à la fois récentes mais aussi peu connues à l'extérieur de l'école. Le recrutement effectué en ce début d'année va permettre de pallier ce manque de communication par l'embauche d'une responsable expérimentée sur ce secteur et va favoriser l'attractivité de l'école, une meilleure gestion des outils de communication interne et réactiver un certain nombre de réseaux.

Je terminerai en écrivant que la direction que nous assurons depuis un et demi a d'abord tendu à remettre l'école sur des standards de fonctionnement à la hauteur des enjeux de l'enseignement supérieur en art. Nous pouvons, maintenant que celui-ci est effectif, nous attacher à développer un projet ambitieux, novateur, créatif et autonome, comme l'est l'art contemporain. Cet investissement, nous le mettons au service d'un projet auquel nous croyons très fort, dans un cadre particulier mais favorable et porté par une conviction que l'enseignement de l'art doit correspondre aux mouvements du monde et de la société.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Robert LLORCA
Directeur

R A P école|media|art
34 rue Fructidor
71100 CHALON/SAÛNE
☎ 03 85 48 14 11
www.emafructidor.com

ECOLE MEDIA ART DU GRAND CHALON – 34 RUE FRUCTIDOR – 71100 CHALON SUR SAÛNE
Tel : 03 85 48 14 11 – www.emafructidor.com

Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de l'EMA (École Média Art de Chalon-sur-Saône) a eu lieu du 27 au 28 septembre 2022. Le comité était présidé par Madame **Jacqueline Febvre**, ancienne directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Orléans.

Ont participé à cette évaluation :

- Madame **Agnès Bégué**, directrice générale du CROUS de Lorraine, ancienne directrice générale des services de l'université de Nîmes ;
- Monsieur **Christophe Genin**, professeur des universités à Paris 1 Panthéon Sorbonne, ancien directeur de l'école doctorale Arts plastiques, Esthétique et Sciences de l'Art (APESA) ;
- Monsieur **Raphael Lefevre**, graphiste et enseignant à l'école Estienne, coordinateur du DSAA Design typographique de l'école Estienne ;
- Madame **Marie Mazonot**, ancienne vice-présidente « étudiants » de l'Université Grenoble Alpes, diplômée d'un master Conseil et accompagnement du changement de l'université Paris Dauphine ;
- Monsieur **Eric Van Essche**, enseignant à l'université libre de Bruxelles et à l'école nationale supérieure des arts visuels (ENSAV) de La Cambre (Bruxelles), et coordinateur de la recherche en art à l'ENSAV.

Monsieur **Jean Delpech de Saint Guilhem** conseiller scientifique, et Monsieur **Antoine Bourget** chargé de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement et de ses formations au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL suivante : <https://www.Hcéres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.Hcéres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)